

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**  
Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**EXTRAIT**

**du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU**

**Réunion du 21 janvier 2025**

**Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office**

**ADMINISTRATEURS** 7  
**ADMINISTRATEURS PRESENTS** 6  
**ADMINISTRATRICE REPRESENTEE** 1

**Présents :** 6

Mmes Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,  
Ghislaine WENDERBECQ,  
M. Jean-François DEVILLERS

**Absente, ayant donné pouvoir :** 1

Mme Véronique DELCOURT Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ

**Assistaient également à la réunion :**

MM Maxime BITTER, Directeur Général  
Gilles HADESTAINE, Directeur performance et gestion financière  
Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement Immobilier  
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation  
Charles WALLERAND, Directeur réhabilitation et travaux programmés

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente  
Séverine CUNY, Directrice Juridique  
Agathe JOCTEUR-MONROSIER, Responsable développement foncier et aménagement  
Leïla LAOUFI, Chargée de projet Direction Générale  
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité  
Eva NANINCK, Responsable stratégie patrimoniale et grands projets  
Florence REGOUDT, Conseillère Technique Direction Générale  
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale  
Anne SOUMIREU-MOURAT, Directrice de vie du locataire et relation de proximité  
Fanny VERSCHUEREN, Responsable pôle maîtrise d'ouvrage

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 TOURCOING

**Délibération : 25/A001**

**SERVICE** Direction Générale

**OBJET** SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LMH ET MADAME Daphné UYTTEBROECK ET MONSIEUR Raynald MONTAGNE

La Présidente informe les membres du Bureau des dispositions de l'article R. 421-16 du CCH, introduit par le décret 2008-566 du 18 juin 2008 et aux termes duquel :

« Le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires de l'office, et notamment : [...] 9° Autorise les transactions [...] »,

La Présidente rappelle que, par délibération 21/A090 du 15 septembre 2021, le Conseil d'Administration a décidé de déléguer au Bureau les autorisations à signer les transactions.

Il est également rappelé que, par délibération 21/A152 en date du 13 décembre 2021, le Conseil d'Administration a désigné Monsieur Maxime BITTER en qualité de Directeur Général, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022.

Par contrat de bail du 16 septembre 2005, Madame Daphné UYTTEBROECK et Monsieur Raynald MONTAGNE ont pris à bail un logement sis 111 allée Chardin à VILLENEUVE D'ASCQ auprès de l'Office Public Lille Métropole Habitat (ci-après dénommé LMH).

Des travaux programmés dans le logement de Madame UYTTEBROECK et Monsieur MONTAGNE ont impliqué un déménagement provisoire du couple.

L'entreprise de déménagement mandatée par LMH a placé certains des effets personnels de Madame UYTTEBROECK et Monsieur MONTAGNE dans le garage situé au rez-de-chaussée du logement sis 109 allée Chardin à VILLENEUVE D'ASCQ.

A l'occasion de nouveaux travaux de réhabilitation de la résidence, il est apparu nécessaire de libérer ledit logement afin de pouvoir procéder aux travaux concernés.

Madame UYTTEBROECK et Monsieur MONTAGNE ont refusé de débarrasser spontanément leurs affaires stockées dans le garage du logement situé 109 allée Chardin bloquant ainsi toutes interventions dans ledit logement.

Les parties ont entamé des pourparlers et ont convenu de signer un protocole d'accord afin de mettre un terme amiable et définitif au présent litige.

Ainsi, LMH s'engage à :

- Procéder à l'installation d'une courette d'aération dans le garage du logement de Madame UYTTEBROECK et Monsieur MONTAGNE (situé 111 allée Chardin), suivant le devis n° DV2411027 d'un montant de 1.778,70€ TTC, par l'intermédiaire de l'entreprise ROMAN'EAU

En contrepartie, Madame UYTTEBROECK et Monsieur MONTAGNE s'engagent à :

- Vider le cellier de leur logement situé 111 allée Chardin, afin de permettre la bonne réalisation des travaux par l'entreprise ROMAN'EAU ;
- Permettre l'accès à leur logement situé 111 allée Chardin à l'entreprise ROMAN'EAU aux dates précitées ;
- Débarrasser, nettoyer et restituer les clés du logement situé au 109 allée Chardin aux collaborateurs LMH de l'agence de Villeneuve d'Ascq – Couronne sud ; ledit logement devant être vide de tous biens et de tous occupants ;
- Renoncer à engager toute action en réparation de tout préjudice lié au litige précité.

La Présidente propose aux membres du Bureau d'autoriser la signature de ce protocole d'accord entre LMH et Madame UYTTEBROECK et Monsieur MONTAGNE.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégataire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



**ADOPTÉE**  
**Pour extrait conforme**  
**La Présidente**

**Anne VOITURIEZ**



## PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL

### ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

**Madame Daphné UYTTEBROECK**, née le 9 février 1973 et **Monsieur Raynald MONTAGNE**, né le 27 janvier 1968.

Domiciliés ensemble au 111 allée Chardin à Villeneuve d'Ascq (59650)

Ci-après désignés « **Madame UYTTEBROECK et Monsieur MONTAGNE** »

*D'UNE PART,*

**ET**

**LILLE METROPOLE HABITAT**, Office Public de l'habitat de la Métropole Européenne de Lille, établissement public local industriel et commercial immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Lille Métropole sous le numéro 413 782 509, élisant domicile en son siège social sis 425 boulevard Gambetta – CS 40453 – à Tourcoing (59338), pris en la personne de son Directeur Général, Monsieur Maxime BITTER, dument habilité par délibération du Conseil d'administration n°21/A152 du 13 décembre 2021.

Ci-après désigné « **LMH** »

*D'AUTRE PART,*

Ci-après désignées ensemble « **les Parties** ».

## APRES AVOIR RAPPELE CE QUI SUIT :

Par contrat de bail du 16 septembre 2005, Madame UYTTEBROECK et Monsieur MONTAGNE ont pris à bail un logement sis 111 allée Chardin à VILLENEUVE D'ASCQ auprès de l'Office public Lille Métropole Habitat (ci-après dénommé LMH).

Des travaux programmés dans le logement de Madame UYTTEBROECK et Monsieur MONTAGNE ont impliqué un déménagement provisoire du couple.

L'entreprise de déménagement mandatée par LMH a placé certains des effets personnels de Madame UYTTEBROECK et de Monsieur MONTAGNE dans le garage situé au rez-de-chaussée du logement sis 109 allée Chardin à VILLENEUVE D'ASCQ.

Ce logement était vide et non occupé.

A l'occasion de nouveaux travaux de réhabilitation de la résidence, il est apparu nécessaire de libérer ledit logement afin de pouvoir procéder aux travaux concernés.

Madame UYTTEBROECK et Monsieur MONTAGNE ont refusé de débarrasser spontanément leurs affaires stockées dans le garage du logement situé 109 allée Chardin, bloquant ainsi toutes interventions dans ledit logement.

Dans le but de mettre un terme amiable et définitif au litige, et sans que cela ne constitue une reconnaissance du bien-fondé des revendications formulées, les Parties se sont rapprochées afin de convenir des modalités et des conditions du présent protocole.



## CECI EXPOSE, IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

### **Article 1 - Objet du protocole**

Le présent protocole a pour objet de mettre fin de manière définitive, transactionnelle et irrévocable au litige visé en préambule.

### **Article 2 – Engagements réciproques**

Les Parties prennent, dans le cadre de la présente transaction, les engagements suivants :

a) Pour le logement situé 111 allée Chardin

#### ***Engagements de LMH :***

Sous réserve du respect des engagements de Madame UYTTEBROECK et Monsieur MONTAGNE et à compter de la signature du présent protocole par les Parties, LMH s'engage à :

- Procéder à l'installation d'une courette d'aération dans le garage du logement de Madame UYTTEBROECK et Monsieur MONTAGNE (111 allée Chardin), suivant le devis n° DV2411027 d'un montant de 1.778,70 € TTC, par l'intermédiaire de l'entreprise ROMAN'EAU
- L'entreprise ROMAN'EAU interviendra sur deux jours, les X et X février 2025 (la durée des travaux pourra varier en cas d'intempéries).

#### ***Engagements de Madame UYTTEBROECK et Monsieur MONTAGNE :***

- Vider le cellier de leur logement situé 111 allée Chardin, afin de permettre la bonne réalisation des travaux par l'entreprise ROMAN'EAU
- Permettre l'accès à leur logement situé 111 allée Chardin à l'entreprise ROMAN'EAU aux dates précitées

b) Pour le logement situé 109 allée Chardin

En contrepartie des engagements pris concernant le logement situé au 111 allée Chardin, et à compter de la signature du présent protocole par les Parties, Madame UYTTEBROECK et Monsieur MONTAGNE s'engagent à :

- Débarrasser, nettoyer et restituer les clés du logement situé au 109 allée Chardin aux collaborateurs LMH de l'agence de Villeneuve d'Ascq – Couronne sud ; ledit logement devant être vide tous biens et de tous occupants
- Renoncer à engager toute action en réparation de tout préjudice lié au litige précité.

En cas de non-respect des engagements prévus au présent protocole, les parties seront libres d'agir en justice et de faire valoir leurs droits respectifs.

### **Article 3 - Obligation de confidentialité**

Il est précisé que les Parties concluent aux présentes en pleine connaissance de cause et sans qu'aucune cause, ni aucune réserve ne l'ait empêchée de mesurer et de négocier ses prétentions légitimes.

Les parties reconnaissent avoir disposé du temps nécessaire pour envisager sérieusement les conséquences de la signature de la présente transaction.

Le présent protocole transactionnel, établi en trois exemplaires originaux, est strictement confidentiel.

Les parties s'engagent à faire preuve d'une discrétion absolue, et à respecter la totale confidentialité de ce protocole, tant sur son existence, que sur ses modalités, et s'interdisent d'en faire état auprès de tout tiers, et de divulguer, par tous moyens mis à leur disposition, des informations pouvant nuire à leurs intérêts respectifs, sauf en cas de nécessité vis-à-vis des autorités judiciaires, réquisition expresse de l'Administration Fiscale ou Sociale, ou en cas de violation par l'une des parties des obligations mises à sa charge aux termes de ce protocole, et à l'exception expresse de la transmission du présent protocole au service du contrôle de la légalité de la Préfecture du NORD.

Dans l'éventualité où l'une des parties serait contrainte de produire la présente transaction, sauf dans le cadre de la transmission au service du contrôle de la légalité de la Préfecture du NORD, elle devra impérativement et préalablement en informer par écrit l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception.

Les parties s'engagent ainsi à :

- conserver ces informations strictement confidentielles, sans limitation de durée, et ce, jusqu'à disparition du caractère confidentiel des informations concernées ;
- ne pas, directement ou indirectement, divulguer et/ou laisser divulguer, communiquer et/ou laisser communiquer, ces informations à caractère confidentiel, à toute personne n'ayant pas reçu l'approbation d'une personne dûment autorisée par l'autre partie ;
- ne pas les utiliser pour quelque usage que ce soit, pour son propre compte ou pour le compte d'une autre partie.

### **Article 4 – Frais**

Chacune des Parties conserve à sa charge les frais et honoraires qu'elle a pu engager pour la négociation et la conclusion du présent protocole.

### **Article 5 – Renonciation de recours**

Les parties renoncent à toute action ou recours ultérieurs qu'ils soient amiables ou contentieux, devant quelque instance que ce soit, ayant pour cause l'objet du présent protocole ou toutes autres conséquences directes ou indirectes.

Selon les termes de l'article 2052 du Code Civil, ce protocole fait obstacle à l'introduction ou à la poursuite entre les Parties d'une action en justice ayant le même objet.

Les Parties s'estiment pleinement remplies de leurs droits et prétentions respectives et considèrent les concessions réciproques qu'elles se sont mutuellement consenties comme valables et raisonnables.

Le présent protocole – dont les dispositions sont indivisibles -constitue une transaction définitive au sens des articles 2044 et suivants du Code Civil :

**Article 2044 du Code Civil** : La transaction est un contrat par lequel les parties, par des concessions réciproques, terminent une contestation née, ou préviennent une contestation à naître.

Ce contrat doit être rédigé par écrit.

**Article 2052 du Code Civil** : La transaction fait obstacle à l'introduction ou à la poursuite entre les parties d'une action en justice ayant le même objet.

Cette transaction vaut désistement général et réciproque de toutes instances et actions, et renonciation générale et réciproque à toutes instances et actions.

Cette transaction ne pourra être remise en cause, fût-ce pour erreur de droit ou de fait.

**Article 6 - Garantie**

Les Parties garantissent qu'elles ont les pouvoirs nécessaires pour signer et exécuter la transaction et qu'elles n'ont pas notamment cédé ou transféré leurs droits et actions relatifs au litige.

Fait en trois originaux.

Fait à TOURCOING

Le

**Pour Madame UYTTEBROECK et Monsieur MONTAGNE**  
(Signatures précédées de la mention « lu et approuvé »)

**Pour LMH**  
*Maxime BITTER, Directeur Général*

(Signature précédée de la mention « lu et approuvé »)



**Lille Métropole Habitat**  
**OPH de la Métropole**  
**Européenne de Lille**  
 Siège : 425, boulevard Gambetta  
 59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**EXTRAIT**

**du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU**

**Réunion du 21 janvier 2025**

**Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office**

**ADMINISTRATEURS 7**

**ADMINISTRATEURS PRESENTS 6**

**ADMINISTRATRICE REPRESENTEE 1**

**Présents : 6**

Mmes Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,  
 Ghislaine WENDERBECQ,  
 M. Jean-François DEVILLERS

**Absente, ayant donné pouvoir : 1**

Mme Véronique DELCOURT Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ

**Assistaient également à la réunion :**

MM Maxime BITTER, Directeur Général  
 Gilles HAUDESTAINE, Directeur performance et gestion financière  
 Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement Immobilier  
 Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation  
 Charles WALLERAND, Directeur réhabilitation et travaux programmés

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente  
 Séverine CUNY, Directrice Juridique  
 Agathe JOCTEUR-MONROSIER, Responsable développement foncier et aménagement  
 Leïla LAOUFI, Chargée de projet Direction Générale  
 Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité  
 Eva NANINCK, Responsable stratégie patrimoniale et grands projets  
 Florence REGOUDT, Conseillère Technique Direction Générale  
 Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale  
 Anne SOUMIREU-MOURAT, Directrice de vie du locataire et relation de proximité  
 Fanny VERSCHUEREN, Responsable pôle maîtrise d'ouvrage

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 TOURCOING

**Délibération : 25/C001**

**SERVICE** Direction Juridique

**OBJET** ACQUISITION AUPRES DE LA COMMUNE D'ILLIES DE DEUX PARCELLES DE TERRAIN SISES A ILLIES LIEUDIT PLANQUETTE WAREMBOURG, CADASTREE SECTION ZA N°2 ET N°4

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu l'avis des Domaines du 19/10/2023 estimant les biens, objet de la présente délibération, à la somme de 1.50 € le m<sup>2</sup> hors frais, charges et indemnités culturelles.

Considérant que LMH poursuit son programme d'aménagement sur la commune de Illies ;

La Présidente informe les membres du Bureau que LMH a l'opportunité d'acquérir auprès de la commune de Illies deux parcelles de terrain sises à Illies lieudit « planquette Warembourg » cadastrées section ZA n°2 pour 1 557 m<sup>2</sup> et n°4 pour 2 833m<sup>2</sup>, actuellement occupées par Monsieur Vincent CARLE en vertu d'un bail verbal moyennant un fermage annuel de 157 € l'hectare.

Les parcelles sont vendues libres de toute occupation et de toute location.

L'acquisition aura lieu moyennant le prix principal de six mille cinq cent quatre-vingt-cinq euros (6 585 €) calculé sur la base de 1,50 € le m<sup>2</sup>, majoré de la somme de dix-sept mille cinq cent soixante euros (17 560 €) au titre des indemnités de fumures et arrières fumures dues à Monsieur Vincent CARLE payées par LMH en l'acquit du vendeur.

Il pourra être réalisé sur ce terrain une zone de protection naturelle « type merlon » entre la zone d'aménagement et les champs agricoles voisins.

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agrée

- l'acquisition auprès de la commune de Illies de deux parcelles de terrain sises à Illies lieudit « planquette Warembourg » cadastrées section ZA n°2 pour 1 557 m<sup>2</sup> et n°4 pour 2 833m<sup>2</sup>, libres de toute occupation et de toute location, moyennant le prix principal de six mille cinq cent quatre-vingt-cinq euros (6 585 €), majoré de la somme de dix-sept mille cinq cent soixante euros (17 560 €) au titre des indemnités de fumures et arrières fumures dues à Monsieur Vincent CARLE payées par LMH en l'acquit du vendeur.

- De consentir, le cas échéant, toutes créations de servitudes au profit des concessionnaires et régulariser toutes conventions et tous actes de création de servitudes nécessaires.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégataire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



**ADOPTÉE**  
Pour extrait conforme  
La Présidente

Anne VOITURIEZ

**Lille Métropole Habitat**  
**OPH de la Métropole**  
**Européenne de Lille**  
 Siège : 425, boulevard Gambetta  
 59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**EXTRAIT**

**du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU**

**Réunion du 21 janvier 2025**

**Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office**

<b>ADMINISTRATEURS</b>	<b>7</b>
<b>ADMINISTRATEURS PRESENTS</b>	<b>6</b>
<b>ADMINISTRATRICE REPRESENTEE</b>	<b>1</b>

<b><u>Présents :</u></b>	<b>6</b>
Mmes Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ, Ghislaine WENDERBECQ,	
M. Jean-François DEVILLERS	

<b><u>Absente, ayant donné pouvoir :</u></b>	<b>1</b>
Mme Véronique DELCOURT	Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ

**Assistaient également à la réunion :**

MM Maxime BITTER, Directeur Général  
 Gilles HAUDESTAINE, Directeur performance et gestion financière  
 Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement Immobilier  
 Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation  
 Charles WALLERAND, Directeur réhabilitation et travaux programmés

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente  
 Séverine CUNY, Directrice Juridique  
 Agathe JOCTEUR-MONROSIER, Responsable développement foncier et aménagement  
 Leïla LAOUFI, Chargée de projet Direction Générale  
 Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité  
 Eva NANINCK, Responsable stratégie patrimoniale et grands projets  
 Florence REGOUDT, Conseillère Technique Direction Générale  
 Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale  
 Anne SOUMIREU-MOURAT, Directrice de vie du locataire et relation de proximité  
 Fanny VERSCHUEREN, Responsable pôle maîtrise d'ouvrage



**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 TOURCOING

**Délibération : 25/C002**

**SERVICE** Direction Juridique

**OBJET :** ACQUISITION AUPRES DE LA SCI LES 4DS DE 6 MAISONS ET D'UN TERRAIN NU  
A WASQUEHAL RUE DE TOURCOING

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu l'attestation de dépôt de la demande d'évaluation en date du 03 décembre 2024 et la confirmation de la complétude du dossier en date du 12 décembre 2024 à la suite de quoi le Service des Domaines n'a pas répondu dans le délai qui lui était imparti pour estimer les biens objet de la présente délibération,

Vu l'article L451-6 du Code de la Construction et de l'Habitation,

La Présidente informe les membres du Bureau que LMH a l'opportunité d'acquérir, auprès de la SCI LES 4 DS, 6 maisons à usage d'habitation et un terrain nu décrites ci-après :

- 56 rue de Tourcoing à Wasquehal cadastrée AM n°192 d'une contenance de 478 m<sup>2</sup>
- 58 rue de Tourcoing à Wasquehal cadastrée AM n°191 d'une contenance de 508 m<sup>2</sup>
- 60 rue de Tourcoing à Wasquehal cadastrée AM n°190 d'une contenance de 360 m<sup>2</sup>
- 62 rue de Tourcoing à Wasquehal cadastrée AM n°189 d'une contenance de 390 m<sup>2</sup>
- 64 rue de Tourcoing à Wasquehal cadastrée AM n°183 d'une contenance de 134 m<sup>2</sup>
- 64 bis rue de Tourcoing à Wasquehal cadastrée AM n°182 d'une contenance de 82 m<sup>2</sup>
- 2 rue Jacquart à Wasquehal cadastré AM n°184 d'une contenance de 140 m<sup>2</sup> (terrain nu)

Les maisons seront acquises occupées, LMH poursuivant les baux en cours. L'ensemble des biens susvisés constitueront une réserve foncière qui permettra de réaliser, à moyen terme, un immeuble collectif de 23 logements.

Cette acquisition est proposée au prix de HUIT CENT TRENTE MILLE EUROS HORS TAXES (830 000 € HT), frais et droits à la charge de l'acquéreur, augmenté de 20 000 € d'honoraires d'agence immobilière à la charge de l'acquéreur.

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer

- l'acquisition auprès de la SCI LES 4 DS, de 6 maisons situées du 56 au 64 bis de la rue de Tourcoing à Wasquehal ainsi que du terrain sis 2 rue Jacquart à Wasquehal, tels que décrit ci-dessus, au prix de HUIT CENT TRENTE MILLE EUROS HORS TAXES (830 000 € HT), frais et droits à la charge de l'acquéreur, augmenté de 20 000 € d'honoraires d'agence immobilière à la charge de l'acquéreur en vue de constituer une réserve foncière qui permettra, à moyen terme, de réaliser un immeuble collectif de 23 logements.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégataire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



**ADOPTÉE**  
**Pour extrait conforme**  
**La Présidente**

**Anne VOITURIEZ**

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**  
Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT**

**du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU**

**Réunion du 21 janvier 2025**

**Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office**

<b>ADMINISTRATEURS</b>	<b>7</b>
<b>ADMINISTRATEURS PRESENTS</b>	<b>6</b>
<b>ADMINISTRATRICE REPRESENTEE</b>	<b>1</b>

**Présents :** **6**

Mmes Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,  
Ghislaine WENDERBECQ,  
M. Jean-François DEVILLERS

**Absente, ayant donné pouvoir :** **1**

Mme Véronique DELCOURT Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ

**Assistaient également à la réunion :**

MM Maxime BITTER, Directeur Général  
Gilles HADESTAINE, Directeur performance et gestion financière  
Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement Immobilier  
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation  
Charles WALLERAND, Directeur réhabilitation et travaux programmés

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente  
Séverine CUNY, Directrice Juridique  
Agathe JOCTEUR-MONROSIER, Responsable développement foncier et aménagement  
Leïla LAOUFI, Chargée de projet Direction Générale  
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité  
Eva NANINCK, Responsable stratégie patrimoniale et grands projets  
Florence REGOUDT, Conseillère Technique Direction Générale  
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale  
Anne SOUMIREU-MOURAT, Directrice de vie du locataire et relation de proximité  
Fanny VERSCHUEREN, Responsable pôle maîtrise d'ouvrage

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 TOURCOING

**Délibération : 25/C003**

**SERVICE** Direction Juridique

**OBJET :** ACQUISITION AUPRES DU CCAS DE WERVICQ SUD DE 20 BOX DE GARAGES  
SIS AVENUE DES SPORTS A WERVICQ SUD

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu l'avis des domaines du 26 janvier 2024 estimant les biens, objet de la présente délibération, à la somme de 260 000 € assortie d'une marge de négociation de 15%.

Vu l'article L451-6 du Code de la Construction et de l'Habitation,

La Présidente informe les membres du Bureau que LMH a l'opportunité d'acquérir, auprès du CCAS de Wervicq Sud une batterie de garages sise avenue des Sports à Wervicq Sud, cadastrée section A 1227 pour 27 m<sup>2</sup> et A 3190 pour 680 m<sup>2</sup>, soit une contenance totale de 707 m<sup>2</sup>.

Ladite batterie de garages jouxte la résidence « Wervicq » propriété de LMH et permettra de sécuriser le site et de valoriser les 12 stationnements existants de cette résidence.

15 box sont actuellement loués et 5 sont vacants.

Cette acquisition est proposée au prix de DEUX CENT VINGT ET UN MILLE EUROS (221 000 €), frais et droits à la charge de l'acquéreur.

L'acquisition sera consentie sous les conditions suspensives suivantes :

- résiliation préalable par le vendeur du bail du locataire du box n°3 en situation d'impayés,
- libération de toute occupation et de tout encombrement des box vacants.

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer l'acquisition auprès du CCAS de Wervicq Sud d'une batterie de garages sise avenue des Sports à Wervicq Sud, cadastrée section A 1227 et A 3190 pour une contenance totale de 707 m<sup>2</sup> moyennant le prix de DEUX CENT VINGT ET UN MILLE EUROS (221 000 €), frais et droits à la charge de l'acquéreur sous les conditions suspensives sus énoncées.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégataire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



**ADOPTÉE**  
**Pour extrait conforme**  
**La Présidente**

**Anne VOITURIEZ**





**Lille Métropole Habitat**  
**OPH de la Métropole**  
**Européenne de Lille**  
 Siège : 425, boulevard Gambetta  
 59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**EXTRAIT**

**du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU**

**Réunion du 21 janvier 2025**

**Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office**

<b>ADMINISTRATEURS</b>	<b>7</b>
<b>ADMINISTRATEURS PRESENTS</b>	<b>6</b>
<b>ADMINISTRATRICE REPRESENTEE</b>	<b>1</b>

<b><u>Présents :</u></b>	<b>6</b>
Mmes Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ, Ghislaine WENDERBECQ, M. Jean-François DEVILLERS	

<b><u>Absente, ayant donné pouvoir :</u></b>	<b>1</b>
Mme Véronique DELCOURT	Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ

**Assistaient également à la réunion :**

MM Maxime BITTER, Directeur Général  
 Gilles HADESTAINE, Directeur performance et gestion financière  
 Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement Immobilier  
 Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation  
 Charles WALLERAND, Directeur réhabilitation et travaux programmés

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente  
 Séverine CUNY, Directrice Juridique  
 Agathe JOCTEUR-MONROSIER, Responsable développement foncier et aménagement  
 Leïla LAOUFI, Chargée de projet Direction Générale  
 Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité  
 Eva NANINCK, Responsable stratégie patrimoniale et grands projets  
 Florence REGOUDT, Conseillère Technique Direction Générale  
 Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale  
 Anne SOUMIREU-MOURAT, Directrice de vie du locataire et relation de proximité  
 Fanny VERSCHUEREN, Responsable pôle maîtrise d'ouvrage

Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 TOURCOING

**Délibération : 25/C008**

**SERVICE** Direction Juridique

**OBJET** VENTE A LA SPL EURALILLE DES PARCELLES SISES A LILLE CADASTREES  
SECTION IR 181, 182, 117 PARTIE, 118, 2 PARTIE ET 173 PARTIE

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu les avis des Domaines des 15 mai 2024 ,15 octobre 2024 et 21 octobre 2024 estimant les biens, objet de la présente délibération, à la somme de 60 € HT le m<sup>2</sup>.

Vu la délibération n°20/D068 en date du 8 décembre 2020 aux termes de laquelle les membres du Bureau ont agréé le principe de la vente à la SPL EURALILLE, aménageur désigné par la MEL, des emprises foncières de LILLE CONCORDE comprise dans le périmètre du NPNRU, et de l'emprise foncière à détacher du square Samain, moyennant le prix principal de 60 €HT le m<sup>2</sup>, sachant que préalablement à toute vente de lot ou de terrain, il conviendra de délibérer d'une part pour constater le déclassement et la désaffectation dudit lot ou dudit terrain, d'autre part pour la vente dudit lot ou dudit terrain.

Vu la délibération n°24/C149 du 10 décembre 2024 aux termes de laquelle les membres du Bureau ont agréé le déclassement par anticipation des parcelles sises à LILLE ZAC CONCORDE cadastrées section IR n°132, 117 partie, 118, 2 partie et 173 ;

Vu l'étude d'impact établie par la SPL EURALILLE le 13 janvier 2025 ;

Vu l'article L2141-2 du code général de la propriété des personnes publiques qui précise :  
*.../... l'acte de vente doit, à peine de nullité, comporter une clause organisant les conséquences de la résolution de la vente. Les montants des pénalités inscrites dans la clause résolutoire de l'acte de vente doivent faire l'objet d'une provision selon les modalités définies par le code général des collectivités territoriales.*

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer la vente au profit de la SPL EURALILLE des parcelles sises à Lille ZAC Concorde cadastrées :

Section	Numéro		surface
IR	2 partie		5a 85ca
IR	117 partie		1a 52ca
IR	118		36ca
IR	181	Issu de IR 132	9a 33ca
IR	182	Issu de IR 132	23ca
IR	173 partie	Issu de IR 129	1ha 80a 44ca
		total	1ha 97a 73ca

Moyennant le prix de 60 € HT le m<sup>2</sup>, soit un prix total de 1 186 380 € hors taxes, tous frais et droits à la charge de l'acquéreur.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



**ADOPTÉE**  
Pour extrait conforme  
La Présidente

Anne VOITURIEZ

**Lille Métropole Habitat**  
**OPH de la Métropole**  
**Européenne de Lille**  
 Siège : 425, boulevard Gambetta  
 59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil d'Administration

**BUREAU**

Réunion du 21 janvier 2025

**Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office**

<b>ADMINISTRATEURS</b>	<b>7</b>
<b>ADMINISTRATEURS PRESENTS</b>	<b>6</b>
<b>ADMINISTRATRICE REPRESENTEE</b>	<b>1</b>

<b>Présents :</b>	<b>6</b>
Mmes Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ, Ghislaine WENDERBECQ,	
M. Jean-François DEVILLERS	

<b>Absente, ayant donné pouvoir :</b>	<b>1</b>
Mme Véronique DELCOURT	Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ.

**Assistaient également à la réunion :**

MM Maxime BITTER, Directeur Général  
 Gilles HADESTAINE, Directeur performance et gestion financière  
 Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement Immobilier  
 Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation  
 Charles WALLERAND, Directeur réhabilitation et travaux programmés

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente  
 Séverine CUNY, Directrice Juridique  
 Agathe JOCTEUR-MONROSIER, Responsable développement foncier et aménagement  
 Leïla LAOUFI, Chargée de projet Direction Générale  
 Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité  
 Eva NANINCK, Responsable stratégie patrimoniale et grands projets  
 Florence REGOUDT, Conseillère Technique Direction Générale  
 Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale  
 Anne SOUMIREU-MOURAT, Directrice de vie du locataire et relation de proximité  
 Fanny VERSCHUEREN, Responsable pôle maîtrise d'ouvrage

**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 TOURCOING

**Délibération : 25/C009**

**SERVICE** Direction Juridique

**OBJET** SIGNATURE D'UN BAIL EMPHYTEOTIQUE ET D'UNE CONVENTION DE GESTION AVEC LA COMMUNE DE VILLENEUVE D'ASCQ AU PROFIT DE LMH PORTANT SUR L'ENSEMBLE IMMOBILIER SIS A VILLENEUVE D'ASCQ 50 PLACE CONSTANTIN DESCAT CADASTRE SECTION LB N°157 PARTIE

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation

Vu les avis des Domaines en date du 21 juin 2024 estimant le bien objet de la présente délibération,

Vu le courrier en date du 24 août 2023 aux termes duquel la Rectrice de l'Académie de LILLE a émis un avis favorable pour la désaffectation des écoles maternelle et élémentaire Jean Jaurès sis à Villeneuve d'Ascq, 50 place Constantin Descat,

Vu le courrier en date du 5 septembre 2024 aux termes duquel le Préfet du Nord, après avoir recueilli l'avis du Directeur des services départementaux de l'éducation nationale du Nord a émis un avis favorable pour la désaffectation des écoles maternelle et élémentaire Jean Jaurès sis à Villeneuve d'Ascq, 50 place Constantin Descat,

Vu la délibération n° VA\_DEL2023\_158 en date du 19 décembre 2023 aux termes de laquelle le Conseil Municipal de Villeneuve d'Ascq a autorisé Monsieur le Maire à procéder à la désaffectation de son usage scolaire de l'école Jean Jaurès sis à Villeneuve d'Ascq, 50 place Constantin Descat,

Vu la délibération n° VA\_DEL2024\_145 en date du 23 septembre 2024 aux termes de laquelle le Conseil Municipal de Villeneuve d'Ascq a constaté la désaffectation et prononcé le déclassement de de l'école Jean Jaurès sis à Villeneuve d'Ascq, 50 place Constantin Descat,

La Présidente informe les membres du Bureau que LMH a l'opportunité de signer un bail emphytéotique avec la commune de Villeneuve d'Ascq sur un ensemble immobilier sis à Villeneuve d'Ascq 50 place Constantin Descat cadastré section LB n°157 partie d'une contenance d'environ 3 047 m<sup>2</sup>.

Ce bail serait consenti pour une durée de 60 ans moyennant une redevance annuelle d'un euro hors taxe (1 € HT).

L'immeuble objet du bail emphytéotique est destiné à recevoir 21 logements locatifs intermédiaires.

Le programme prévisionnel défini ci-dessus est estimé à 4 029 267 € toutes taxes comprises et toutes dépenses confondues. Ce montant pourra varier à la baisse comme à la hausse, dans la limite d'une augmentation de + 5% et sous réserve du budget disponible. Au-delà, une délibération modificative devra être présentée au bureau.

Considérant qu'une prise de possession anticipée du bien par LMH est souhaitée par les parties, elles ont convenu de sa mise à disposition anticipée par le biais d'une convention de gestion consentie à titre gratuit dans l'attente de la régularisation du bail emphytéotique susvisé.

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer :

- la signature d'un bail emphytéotique avec la commune de Villeneuve d'Ascq au profit de LMH sur la parcelle sise à Villeneuve d'Ascq 50 Place Constantin Descat cadastrée section LB n°157 partie, pour une durée de 60 ans moyennant une redevance annuelle d'un euro hors taxe (1 € HT).
- la signature d'une convention de gestion, consentie à titre gratuit, par la ville de Villeneuve d'Ascq au profit de LMH sur ledit immeuble dans l'attente de la signature du bail emphytéotique.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégataire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



**ADOPTÉE**  
**Pour extrait conforme**  
**La Présidente**

**Anne VOITURIEZ**





**Lille Métropole Habitat**  
**OPH de la Métropole**  
**Européenne de Lille**  
Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**EXTRAIT**

**du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU**

**Réunion du 21 janvier 2025**

**Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office**

<b>ADMINISTRATEURS</b>	<b>7</b>
<b>ADMINISTRATEURS PRESENTS</b>	<b>6</b>
<b>ADMINISTRATRICE REPRESENTEE</b>	<b>1</b>

**Présents :** **6**

Mmes Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,  
Ghislaine WENDERBECQ,  
M. Jean-François DEVILLERS

**Absente, ayant donné pouvoir :** **1**

Mme Véronique DELCOURT Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ

**Assistaient également à la réunion :**

MM Maxime BITTER, Directeur Général  
Gilles HADESTAINE, Directeur performance et gestion financière  
Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement Immobilier  
Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation  
Charles WALLERAND, Directeur réhabilitation et travaux programmés

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente  
Séverine CUNY, Directrice Juridique  
Agathe JOCTEUR-MONROSIER, Responsable développement foncier et aménagement  
Leïla LAOUFI, Chargée de projet Direction Générale  
Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité  
Eva NANINCK, Responsable stratégie patrimoniale et grands projets  
Florence REGOUDT, Conseillère Technique Direction Générale  
Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale  
Anne SOUMIREU-MOURAT, Directrice de vie du locataire et relation de proximité  
Fanny VERSCHUEREN, Responsable pôle maîtrise d'ouvrage



**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 TOURCOING

**Délibération : 25/C010**

**SERVICE** Direction Juridique

**OBJET** SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE AU PROFIT DE M. BERTRAND COUSTENOBLE DES PARCELLES SISES A SALOME LIEUDIT LE JONQUOY CADASTREES SECTION A 1094 ET 321

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu l'acte de vente reçu par Maître PAPILLON, notaire à LA BASSEE, le 21 décembre 2021, aux termes duquel LMH a acquis des conjoints DHAINÉ, deux parcelles de terre sises à SALOME lieudit Le Jonquoy cadastrées section A n°1094 pour 48a 19ca et 321 pour 75a 42ca, libres de toute occupation.

Vu la convention d'occupation précaire du 21 décembre 2021, aux termes de laquelle les parcelles ont été mises à la disposition de M. Jean-Michel CAPPOEN, agriculteur, demeurant 1271 rue du Moisnil à Marquillies, moyennant le versement d'une indemnité d'occupation de 174,21 €,

Considérant le départ en retraite de M. CAPPOEN au 1<sup>er</sup> janvier 2025,

Considérant que M. Bertrand COUSTENOBLE, né à Lille le 7 janvier 1975, demeurant à Marquillies 330 Ferme des Mottes nous a fait part de son souhait de succéder à M. CAPPOEN par courrier recommandé du 9 Octobre 2024 ;

Considérant que les parcelles dont s'agit constituent une réserve foncière ;

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer la signature d'une convention d'occupation précaire au profit de M. Bertrand COUSTENOBLE, demeurant à Marquillies 330 Ferme des Mottes, portant sur les parcelles de terre sises à SALOME lieudit Le Jonquoy cadastrées section A n°1094 pour 48a 19ca et 321 pour 75a 42ca, moyennant le versement d'une redevance annuelle de 174,21 €.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



**ADOPTÉE**  
Pour extrait conforme  
La Présidente

Anne VOITURIEZ

**Lille Métropole Habitat**  
**OPH de la Métropole**  
**Européenne de Lille**  
 Siège : 425, boulevard Gambetta  
 59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**EXTRAIT**  
**du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU**  
**Réunion du 21 janvier 2025**

**Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office**

**ADMINISTRATEURS 7**

**ADMINISTRATEURS PRESENTS 6**

**ADMINISTRATRICE REPRESENTEE 1**

**Présents : 6**

Mmes Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,  
 Ghislaine WENDERBECQ,  
 M. Jean-François DEVILLERS

**Absente, ayant donné pouvoir : 1**

Mme Véronique DELCOURT Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ

**Assistaient également à la réunion :**

MM Maxime BITTER, Directeur Général  
 Gilles HADESTAINE, Directeur performance et gestion financière  
 Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement Immobilier  
 Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation  
 Charles WALLERAND, Directeur réhabilitation et travaux programmés

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente  
 Séverine CUNY, Directrice Juridique  
 Agathe JOCTEUR-MONROSIER, Responsable développement foncier et aménagement  
 Léïla LAOUFI, Chargée de projet Direction Générale  
 Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité  
 Eva NANINCK, Responsable stratégie patrimoniale et grands projets  
 Florence REGOUDT, Conseillère Technique Direction Générale  
 Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale  
 Anne SOUMIREU-MOURAT, Directrice de vie du locataire et relation de proximité  
 Fanny VERSCHUEREN, Responsable pôle maîtrise d'ouvrage

Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 TOURCOING

**Délibération : 25/C011**

**SERVICE** Direction Juridique

**OBJET** CREATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE TREFONCIERE AU PROFIT DE ENEDIS SUR LA PROPRIETE SISE A LILLE 7 RUE FONTENELLE

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu les articles L 323-3 et suivants du code de l'Energie ;

Vu le décret 67-886 du 6 octobre 1967 ;

Considérant que ENEDIS, dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, nous a adressé une convention à l'effet de lui consentir des servitudes sur notre immeuble sis à Lille 7 rue Fontenelle cadastré section RY n°303.

Lesdites servitudes consistant en :

1/ Etablir à demeure des supports, ancrages pour conducteur aériens électrique à l'extérieur des murs ou façades donnant sur la voie publique ou sur les toits ou terrasses des bâtiments ;

2/ Faire passer les conducteurs aériens d'électricité au-dessus des parcelles désignées sur une longueur totale d'environ 11 mètres ;

3/ Sans coffret ;

4/ Effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres, qui se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages, gênent pose ou pourraient par leur mouvement, chute ou croissance occasionner des dommages aux ouvrages, étant précisé qu' Enedis pourra confier ces travaux au propriétaire si ce dernier le demande et s'engage à respecter la réglementation en vigueur, notamment la réglementation relative à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages (art. L. 554-1 et suivants et art. R. 554-1 et suivants du Code de l'environnement ; arrêté du 15 février 2012 pris en application du chapitre IV du titre V du livre V du code de l'environnement relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution) ;

5/ Utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc.) ;

Par voie de conséquence, Enedis pourra faire pénétrer sur la propriété ses agents ou ceux des entrepreneurs dûment accrédités par lui, en vue de la construction, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages ainsi établis.

Le propriétaire sera préalablement averti des interventions, sauf en cas d'urgence.

Ces servitudes sont consenties à titre gratuit.

La Présidente propose aux membres du Bureau d'agréer la signature de la convention de servitudes au profit de ENEDIS sous les charges et conditions ci-dessus énoncées.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégataire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



**ADOPTÉE**  
**Pour extrait conforme**  
**La Présidente**

**Anne VOITURIEZ**

**Lille Métropole Habitat**  
**OPH de la Métropole**  
**Européenne de Lille**  
 Siège : 425, boulevard Gambetta  
 59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**EXTRAIT**

**du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU**

**Réunion du 21 janvier 2025**

**Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office**

**ADMINISTRATEURS** 7

**ADMINISTRATEURS PRESENTS** 6

**ADMINISTRATRICE REPRESENTEE** 1

**Présents :** 6

Mmes Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,  
 Ghislaine WENDERBECQ,  
 M. Jean-François DEVILLERS

**Absente, ayant donné pouvoir :** 1

Mme Véronique DELCOURT Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ

**Assistaient également à la réunion :**

MM Maxime BITTER, Directeur Général  
 Gilles HADESTAINE, Directeur performance et gestion financière  
 Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement Immobilier  
 Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation  
 Charles WALLERAND, Directeur réhabilitation et travaux programmés

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente  
 Séverine CUNY, Directrice Juridique  
 Agathe JOCTEUR-MONROSIER, Responsable développement foncier et aménagement  
 Leïla LAOUFI, Chargée de projet Direction Générale  
 Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité  
 Eva NANINCK, Responsable stratégie patrimoniale et grands projets  
 Florence REGOUDT, Conseillère Technique Direction Générale  
 Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale  
 Anne SOUMIREU-MOURAT, Directrice de vie du locataire et relation de proximité  
 Fanny VERSCHUEREN, Responsable pôle maîtrise d'ouvrage



**Lille Métropole Habitat  
OPH de la Métropole  
Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 TOURCOING

**Délibération : 25/D001**

**SERVICE** Direction du Patrimoine et de la Réhabilitation

**OBJET** TOURCOING 63 VERSCHAEVE – REHABILITATION DE 40 LOGEMENTS  
COLLECTIFS - AUTORISATION DE LANCEMENT DE L'OPERATION

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

La Présidente informe les membres du Bureau que Lille Métropole Habitat a l'intention de programmer une réhabilitation de la résidence 63 Verschaeve sise à Tourcoing et composée de 40 logements collectifs.

Afin de permettre la réalisation de cette opération, la Présidente propose aux membres du Bureau de :

- procéder aux études de pré-diagnostic préalables, de diagnostic d'avant-projet permettant de définir un programme travaux adapté en fonction des équilibres financiers de l'opération ;
- Lancer tous les diagnostics techniques (amiante, plomb, thermique, structure...) nécessaires ;
- Consulter pour la désignation de maîtres d'œuvre et tout autre prestataire utile ;
- Etablir et signer les marchés de maîtrise d'œuvre et tout autre marché correspondant ;
- Négocier et signer les marchés de contrôle technique, de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé ainsi que tout contrat ou commande nécessaire à la réalisation des études ;
- Autoriser la mise en concurrence des entreprises dans le respect des dispositions du code de la commande publique et de conclure les marchés correspondants aux différents travaux, ainsi que les avenants et les marchés complémentaires.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégataire pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



**ADOPTÉE**  
**Pour extrait conforme**  
**La Présidente**

**Anne VOITURIEZ**



**Lille Métropole Habitat**  
**OPH de la Métropole**  
**Européenne de Lille**  
 Siège : 425, boulevard Gambetta  
 59200 Tourcoing

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**EXTRAIT**

**du registre des délibérations du Conseil d'Administration**

**BUREAU**

**Réunion du 21 janvier 2025**

**Présidence de Madame Anne VOITURIEZ, Présidente de l'Office**

<b>ADMINISTRATEURS</b>	<b>7</b>
<b>ADMINISTRATEURS PRESENTS</b>	<b>6</b>
<b>ADMINISTRATRICE REPRESENTEE</b>	<b>1</b>

**Présents :** **6**  
 Mmes Annie DESQUIENS, Françoise DE VRIEZE, Bérengère DURET, Anne VOITURIEZ,  
 Ghislaine WENDERBECQ,  
 M. Jean-François DEVILLERS

**Absente, ayant donné pouvoir :** **1**  
 Mme Véronique DELCOURT Pouvoir à Madame Ghislaine WENDERBECQ

**Assistaient également à la réunion :**

MM Maxime BITTER, Directeur Général  
 Gilles HADESTAINE, Directeur performance et gestion financière  
 Sébastien LEFEBVRE, Directeur du Développement Immobilier  
 Barthélémy PERIN, Directeur Général Adjoint Ressources et Transformation  
 Charles WALLERAND, Directeur réhabilitation et travaux programmés

Mmes Astrid CHASTAN, Collaboratrice de la Présidente  
 Séverine CUNY, Directrice Juridique  
 Agathe JOCTEUR-MONROSIER, Responsable développement foncier et aménagement  
 Leïla LAOUFI, Chargée de projet Direction Générale  
 Marion MESTDAG, Directrice Générale Adjointe Proximité  
 Eva NANINCK, Responsable stratégie patrimoniale et grands projets  
 Florence REGOUDT, Conseillère Technique Direction Générale  
 Capucine SEGARD BARRUEL, Chargée de mission Direction Générale  
 Anne SOUMIREU-MOURAT, Directrice de vie du locataire et relation de proximité  
 Fanny VERSCHUEREN, Responsable pôle maîtrise d'ouvrage



**Lille Métropole Habitat**  
OPH de la **Métropole**  
**Européenne de Lille**

Siège : 425, boulevard Gambetta  
59200 TOURCOING

**Délibération : 25/D002**

SERVICE Direction du Développement Immobilier

OBJET SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA SEM VILLE RENOUVELEE POUR LA REALISATION DES ETUDES ET DES MISSIONS DU GROUPEMENT DE MAITRISE D'ŒUVRE DANS LE CADRE DE L'OPERATION DE LOGEMENTS HABITER DEMAIN ZAC DE L'UNION

Vu l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

La Présidente rappelle aux membres du Bureau que la SEM VILLE RENOUVELEE et LMH ont mis en place un partenariat permettant de mener une opération immobilière de 200 logements dans le cadre de l'opération Habiter Demain au sein de la ZAC de l'Union à Tourcoing.

Cette opération consiste en la conception et la réalisation de 200 logements répartis en 30% de logements locatifs sociaux, 25% de logements locatifs intermédiaires et 45 % d'accession libre à Roubaix dans le cadre d'un appel à projet innovant lancé par la Métropole Européenne de Lille.

Le jury s'est réuni le mercredi 11 décembre 2024 pour désigner l'équipe de maîtrise d'œuvre lauréate de la phase de dialogue compétitif. La Commission d'Appel d'offres se réunit le 16 janvier 2025 pour valider cette décision.

Ladite convention de groupement prend fin à compter de la notification de la MOE. Dans l'attente de la constitution d'une société civile de construction vente commune, il est nécessaire de signer un avenant de prolongation de la convention de groupement de commandes pour coordonner la réalisation des études et des missions du groupement de MOE.

Considérant que l'objet du présent avenant à la convention est de déterminer, conformément aux dispositions de l'article L. 2113-7 du code de la commande publique, les modalités de fonctionnement du groupement, de désigner le coordonnateur et de préciser les obligations de l'ensemble des parties.

La Présidente propose aux membres du Bureau d'autoriser la signature de l'avenant à la convention de groupement de commandes, pour la réalisation des études et des missions du groupement de maîtrise d'œuvre de l'opération Habiter Demain.

Les membres du Bureau approuvent la proposition de la Présidente et donnent leur accord au Directeur Général ou à son délégué pour passer tous les actes et contrats en exécution de la présente délibération.



**ADOPTÉE**  
**Pour extrait conforme**  
**La Présidente**

**Anne VOITURIEZ**